



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

## Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27)

5- 6 novembre 2024

**Point 3 : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne****3.1 Résultats de la septième réunion du Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien de l'APIRG (AAO/SG7)***(Présentée par le Secrétariat/Président du Sous-groupe AAO)*

## Résumé

Cette note de travail présente les résultats de la septième réunion du Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien de l'APIRG (AAO/SG7) tenue du 12 au 16 août 2024 à Nairobi (Kenya).

Après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail proposés, le Sous-groupe a fait le point sur la mise en œuvre des Conclusions/Décisions de la réunion APIRG/26 applicables au Sous-groupe AAO. La réunion a aussi examiné les réalisations accomplies et les difficultés rencontrées dans le domaine de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports, et propose des mesures de suivi. Elle a également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU et des projets spécifiques aux pays adoptés par l'APIRG. Elle a également procédé à un examen approfondi de l'état actuel des carences de navigation aérienne et l'ANP de la Région AFI. Enfin, la réunion s'est penchée sur les questions liées aux activités devant être coordonnées avec les équipes de soutien de la sécurité (SST) du RASG-AFI et a formulé des recommandations/mesures à envisager par le Secrétariat de l'OACI.

La suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**.

**RÉFÉRENCE(S) :**

- Doc 7300, *Convention relative à l'aviation civile internationale*, 1944
- Doc 9750, *Plan mondial de navigation aérienne*, 6<sup>e</sup> édition
- Doc 7474, *Plan de navigation aérienne — Région Afrique — océan Indien*
- Rapports des réunions APIRG
- Rapport de la réunion AAO/SG6
- Mandat du Sous-groupe AAO/SG

**Objectif(s) stratégique(s) :** La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques : **A** – Sécurité, **B** – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, **D** – Développement économique du transport aérien, et **E** - Protection de l'environnement.

## 1. INTRODUCTION

1.1 La réunion a regroupé soixante-deux (62) participants issus des États auprès desquels les sont accrédités bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI, ainsi que des organisations régionales/internationales. Les experts régionaux des bureaux ESAF et WACAF de l'OACI tenaient la plume lors de la réunion.

1.2 M. Nathan Kaluba (Zambie) a partiellement présidé la réunion pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il était assisté de Mme Suzan Nafuna (Ouganda) qui a assuré l'intérim à la présidence de la réunion du Jour 2 au Jour 5. M. Abibou Mbaye (Sénégal) a assuré la vice-présidence par intérim en lieu et place de M. Sanogo Adama qui n'a pas pu assister en personne à la réunion en raison de circonstances inévitables.

## 2. ANALYSE

2.1. La réunion a examiné onze (11) points inscrits à l'ordre du jour tel qu'il ressort du rapport de la réunion présenté en Appendice 1 à la présente de travail.

2.2. Douze (12) projets de conclusion/décision ont été adoptés par la réunion AAO/SG7. La présente note de travail soumet les résultats de la réunion AAO/SG7 à la réunion APIRG/27, pour examen.

### Examen des Conclusions et des Décisions de la réunion APIRG/26 applicables au Sous-groupe AAO

2.3. La réunion a examiné les Conclusions et les Décisions d'APIRG applicable au Sous-groupe AAO et noté que sur les deux (2) conclusions et les six (6) décisions de la réunion APIRG/26, deux (2) conclusions et deux (2) décisions ont été intégralement mises en œuvre (100 %), et quatre (4) décisions ont été partiellement exécutées (50 %). L'exécution des quatre (4) conclusions restantes qui ont été partiellement mises en œuvre devrait être achevée d'ici fin novembre 2024.

2.4. L'état d'avancement actualisé des conclusions et des décisions d'APIRG figure dans l'**Appendice 2** de cette note.

2.5. La réunion a également examiné les progrès accomplis dans la mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions en suspens d'APIRG/20 à APIRG/25 applicables à au sous-groupe, qui avaient été converties en actions du sous-groupe.

### Point 3 : Réalisations dans le domaine de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports

#### État de mise en œuvre des éléments ASBU

2.6. La réunion a été informée qu'au vu des données collectées par les bureaux régionaux, le niveau de mise en œuvre des éléments ASBU dans la Région est très faible. La réunion a également pris note de la lenteur des progrès enregistrés dans l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre des éléments ASBU. Elle a examiné de manière approfondie les questions qui entravent la remontée efficace de l'information par les États, notamment la méconnaissance du cadre ASBU et lancé un appel pour une sensibilisation accrue par les bureaux régionaux de l'OACI.

2.7. La réunion a été informée que, comme l’a préconisé la réunion APIRG/26, un outil de compte rendu en ligne sur l’ASBU est en cours d’élaboration en tant que partie intégrante de la base de données des carences de navigation aérienne de la région AFI (AANDD) et sera déployé dès qu’il sera prêt à l’utilisation.

2.8. La réunion a également été informée que le Bureau régional ESAF a mis au point un tableau de bord pour les comptes rendus en ligne domicilié sur la plateforme iSTARs afin d’améliorer l’établissement de comptes rendus par les États de la zone ESAF. Cet outil a été mis en service en septembre 2024 après un lancement réussi et la tenue au mois de juillet 2024 d’un atelier de sensibilisation des États ESAF.

### Participation aux activités des équipes de projet

2.9. La réunion a noté que certains États et certaines organisations ont répondu à l’appel pour une participation accrue des experts aux activités des équipes de projet du Sous-groupe AAO, mais elle a préconisé tout de même l’implication de plus d’experts en raison de l’augmentation des besoins liés aux activités des équipes de projet.

### Rapport sur les activités de l’équipe de gestion du projet d’espace aérien avec libre choix de routes (FRA PMT)

2.10. La réunion a été informée de la nécessité de l’amélioration et de l’adaptation continues des aspects essentiels de la gestion de l’espace aérien à libre choix de routes afin de répondre aux besoins opérationnels évolutifs, d’optimiser l’utilisation de l’espace aérien, et d’améliorer l’efficacité et la sécurité dans la Région AFI.

2.11. La réunion a pris acte des progrès enregistrés et des difficultés rencontrés par l’équipe de gestion du projet d’espace aérien avec libre choix de routes (FRA PMT). Elle a exhorté les États à prendre les mesures nécessaires pour renforcer les capacités des professionnels de l’aviation impliqués dans le projet. L’importance de l’établissement d’une liste régionale des indicateurs du FRA (voir Appendice 3) et de la modification du mandat FRA PMT (voir Appendice 4) ont été longuement examinées et ont débouché sur la formulation du projet de décision ci-après :

<b><i>Projet de décision 27/xx de la réunion APIRG/27 : Évaluation de l’impact de la mise en œuvre de l’espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI</i></b>	
<b>Pourquoi :</b>	<i>Améliorer la mise en œuvre de l’espace aérien avec libre choix de routes dans la Région et évaluer efficacement son impact dans l’exploitation de l’espace aérien, des opérations de vol et la protection de l’environnement.</i>
<b>Quoi :</b>	<i>a) la liste des indicateurs du FRA est approuvée ; b) le mandat actualisé FRA PMT est approuvé.</i>
<b>Qui :</b>	<i>a) et b) APIRG</i>
<b>Quand :</b>	<i>a) et b) APIRG/27</i>
<b>Suivi de la mise en œuvre</b>	

Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Liste des KPI de la FRA approuvée Indicateur 2 : Mandat approuvé	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport de la réunion APIRG/27 Moyen 2 : Rapport annuel de l'équipe de gestion du projet et Rapport annuel sur la navigation aérienne
------------------	---	-------------	--	--------------------------------	--

## Rapport d'activités de l'équipe de gestion du projet de Plan directeur ATM de la Région AFI (AAMP PMT)

2.12. Pour faire suite à la Conclusion 24/05 de la réunion APIRG/24, la réunion a été informée que l'équipe de gestion du projet de Plan directeur ATM a évolué en intégrant les experts du Sous-groupe IIM en ce qui concerne les domaines MET, CNS et AIM. L'intégration des experts du Sous-groupe IIM a nécessité la révision du mandat de l'équipe de gestion du projet. Le mandat révisé et la liste des membres figurent dans l'**Appendice 5** la présente note de travail. Par conséquent, la réunion est convenue de formuler le projet de décision ci-après :

<b>Projet de décision 27/xx de la réunion APIRG/27 : Mise à jour du Plan directeur ATM de la Région AFI</b>					
Pourquoi :	<i>Faciliter la finalisation du plan directeur ATM.</i>				
Quoi :	<i>Le mandat révisé et la liste des membres de l'équipe de gestion du projet de plan directeur ATM sont approuvés.</i>				
Qui :	<i>APIRG</i>				
Quand :	<i>8 novembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : TOR AAMP PMT révisé	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport APIRG 27

## Établissement de rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes

### Vols et courants de trafic — Informations pour un environnement collaboratif (FF-ICE)

2.13. La réunion a rappelé la Décision 26/17 de la réunion APIRG/26 qui appelle à la constitution d'une équipe spéciale FF-ICE à travers la nomination de points focaux nationaux et l'élaboration du mandat de l'équipe du projet (voir Appendices 6 et 7). La réunion a appris que l'équipe spéciale a été constituée le 19 avril 2024 avec un mandat spécifique. La réunion a par conséquent formulé le projet de décision ci-après .

<b>Projet de décision 27/xx de la réunion APIRG/27 : Projet FF-ICE</b>					
Pourquoi :	<i>Renforcer la mise en œuvre du concept de vols et courants de trafic pour un environnement collaboratif dans la Région AFI</i>				
Quoi :	<i>a) le document du projet est approuvé ;  b) le mandat de l'équipe du projet FF-ICE est approuvé.</i>				
Qui :	<i>a) APIRG  b) APIRG</i>				
Quand :	<i>a) 8 novembre 2024  b) 8 novembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Mandat approuvé Indicateur 2 : Mandat approuvé	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport de la réunion APIRG/27

### Gestion des courants de trafic aérien

2.14. La réunion a été informée des résultats de l'atelier sur la mise en œuvre du contrôle de la circulation aérienne (ATC) et l'évaluation des capacités aéroportuaires dans la Région AFI. Les résultats de l'atelier incluent les difficultés rencontrées et des recommandations visant à faciliter la création d'un cadre régional pour la mise en œuvre par étapes de la gestion des courants de trafic aérien.

2.15. La réunion a aussi noté la nécessité d'adopter une démarche régionale dans la mise en œuvre de l'AFTM dans la Région AFI. La réunion a rappelé la Conclusion 24/43 de la réunion APIRG/24 relative à la Feuille de route de Mombasa et accepté de constituer une équipe de projet qui s'appuiera sur cette initiative de la CANSO et d'autres initiatives similaires entreprises dans d'autres régions de l'OACI. La réunion a élaboré un mandat et un document projet de l'équipe du projet ATFM, qui figurent en appendices 8 et 9 de la présente note de travail. Le projet de conclusion ci-après a été formulé.

<b>Projet de conclusion 27/xx de la réunion APIRG 27 : Création d'une équipe de gestion du projet de gestion des courants de trafic aérien</b>	
Pourquoi :	<i>Soutenir la mise en œuvre de la gestion des courants de trafic aérien (ATFM) dans la Région</i>
Quoi :	<i>a) la constitution de l'équipe de gestion du projet ATFM est approuvée avec comme principaux membres la CANSO, l'ASECNA, ATNS, KCAA, NAMA, RVA, la FIR Roberts et l'IATA ;  b) le mandat et le document du projet de l'équipe de gestion du projet ATFM sont approuvés ;  c) les États et les organisations doivent désigner des experts issus de</i>

	<i>tous les domaines des ANS pour soutenir l'élaboration du projet.</i>				
Qui :	a) et b) APIRG c) États, principaux membres, Secrétariat				
Quand :	a) Et b) 8 novembre 2024 c) 31 janvier 2025				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Mandat approuvé Indicateur 2 : Constitution de l'équipe du projet	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport de la réunion APIRG/27 Moyen 2 : Correspondances relatives à la désignation des experts Moyen 3 : Rapport du Secrétariat ....

## Recherches et sauvetage

2.16. La réunion est informée des résultats de l'Atelier interrégional AFI sur les recherches et le sauvetage qui s'est tenu à Luanda (Angola) du 17 au 21 juin 2014. L'Atelier a évoqué quelques écueils rencontrés, notamment l'engagement de haut niveau insuffisant qui empêche de mettre en place un cadre approprié pour les SAR, le financement et la signature d'accords SAR entre les États. La réunion a relevé la nécessité d'impliquer les décideurs de haut niveau et invité l'OACI à envisager une coordination de haut niveau avec les États sur les recherches et le sauvetage.

## Sommet des ANS dans la Région AFI

2.17. La réunion a été informée de la tenue d'une réunion en Afrique du Sud sous le format de travaux en laboratoire sous la houlette d'ATNS afin d'élaborer la vision initiale, les objectifs et les résultats escomptés dans chaque domaine des ANS et qui a connu la participation de trente et un (31) délégués issus des États et des organisations.

2.18. Certes, le rapport d'étape montre des progrès importants vers la tenue du Sommet, mais la réunion a relevé que certains obstacles doivent être levés, notamment les problèmes de calendrier, la non-participation des États, la nécessité de l'alignement sur les dispositions du Manuel de procédures de l'APIRG, la nécessité de prendre en compte les résultats de l'analyse en cours des écarts de l'aviation en Afrique, la nécessité de clarifier les rôles des parties prenantes et les objectifs du Sommet. Par conséquent, la réunion a formulé le projet de conclusion ci-après :

<b>Projet de conclusion 27/xx de la réunion APIRG/27 : Préparatifs du Sommet des services de navigation aérienne</b>	
Pourquoi :	Améliorer les préparatifs du Sommet des services de navigation aérienne dans

	<i>la Région AFI.</i>				
Quoi :	<i>a) Le Sommet des ANS dans la Région AFI est reporté au mois de décembre 2025 ;</i> <i>b) le Secrétariat doit assurer la coordination avec les principales parties prenantes pour revoir les termes de références dévolues au Sommet des ANS pour assurer qu'il est aligné sur les dispositions du Manuel de procédures d'APIRG et modifier, en conséquence, la composition de l'équipe d'experts.</i>				
Qui :	<i>a) APIRG</i> <i>b) Secrétariat, IATA</i>				
Quand :	<i>a) 8 novembre 2024</i> <i>b) 31 décembre 2025</i>				
<b>Suivi de la mise en œuvre</b>					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Résultats attendus du Sommet Indicateur 2 : Missions révisées du Sommet des ANS Indicateur 3 : L'équipe d'experts est constituée Indicateur 4 : Plan directeur des ANS approuvé	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport de la réunion APIRG/27 Moyen 2 : Termes de référence du Sommet Moyen 3 : Rapports du Sommet Moyen 4 : Plan directeur des ANS ....

## Évolutions dans la zone de l'Atlantique Sud

2.19. La réunion a pris acte des évolutions dans la zone de l'Atlantique Sud (SAT), notamment les réalisations, les activités en cours et les questions à soumettre à l'attention d'APIRG.

2.20. La réunion a noté que les trois organes du Groupe SAT ont tenu plusieurs réunions qui ont abordé quelques questions qui nécessitent une attention particulière de la part de l'APIRG. Il s'agit notamment des domaines de responsabilité et d'applicabilité du Groupe SAT qui sont essentiels à la fois pour la supervision de la sécurité et l'harmonisation des projets de mise en œuvre. La nécessité pressante de la constitution d'un groupe chargé d'examiner les événements de sécurité des services de la circulation aérienne qui nécessitent l'implication des experts en la matière issus des États et des organisations membres du Groupe SAT a été relevée avec inquiétude. Par conséquent, la réunion a formulé le projet de conclusion et le projet de décision ci-après :

<b>Projet de conclusion 27/xx de la réunion APIRG/27 : Examen des événements ATS dans la Région SAT</b>					
Pourquoi :	<i>Soutenir l'examen des événements ATS dans la Région SAT.</i>				
Quoi :	<i>a) L'intégration des RSOO (AAMAC, BAGASOO, SASO) comme membres du Groupe SAT pour l'examen des événements ATS est approuvée ;</i> <i>b) ARMA doit modifier le résultat de l'évaluation du risque de collision afin d'y inclure les résultats distincts de l'estimation du risque de collision par rapport à un niveau de sécurité visé (TLS) pour l'examen des événements ATS impliquant six des États du Groupe SAT dans la Région AFI.</i>				
Qui :	<i>a) APIRG</i> <i>b) ARMA</i>				
Quand :	<i>a) 8 novembre 2024</i> <i>b) 30 octobre 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Manuel du Groupe SAT amendé Indicateur 2 : Examen des événements ATS réalisé Indicateur 3 : Domaine d'applicabilité modifié de la CRA de la Région AFI	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport du SAT SOG et SG Moyen 2 : Rapport d'APIRG sur le Groupe SAT Moyen 3 : Rapports d'ARMA

<b>Projet de décision 27/xx d'APIRG 27 : Suivi des activités dans la zone SAT</b>					
Pourquoi :	<i>Assurer le suivi en temps voulu de l'incidence potentielle sur les activités des projets de l'APIRG.</i>				
Quoi :	<i>Le Secrétariat soit assurer le suivi et rendre compte du projet de délimitation de la zone SAT en cours afin de garantir que les projets applicables de supervision et de mise en œuvre dans la zone SAT sont systématiquement coordonnés avec les initiatives similaires dans la Région AFI.</i>				
Qui :	<i>Secrétariat</i>				
Quand :	<i>31 octobre 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Activités du Groupe SAT	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapports des organes contributifs du Groupe SAT

					Moyen 2 : Rapport du Secrétariat
--	--	--	--	--	----------------------------------

### Activités dans le domaine de la sécurité des pistes

- 2.21. La réunion a été informée des dernières évolutions survenues dans le domaine de la sécurité des pistes, en particulier la publication de la deuxième édition du Plan d'action mondial pour la sécurité des pistes (GRSAP) et de la première édition du Plan régional de sécurité de l'aviation (RASP). La réunion a invité l'équipe du projet de sécurité des pistes (RST PT) à modifier son mandat afin d'y intégrer les dispositions du RASP et du GRSAP qui n'ont pas été prises en compte.
- 2.22. La réunion a aussi appris que certains membres de la RST PT ont participé aux activités menées au Mozambique du 1er au 3 juillet 2024 par l'équipe de spécialistes de sécurité des pistes et qu'une mission similaire était prévue du 24 au 26 septembre 2024 à ESwatini. Elle a également été informée qu'un webinaire sur les performances opérationnelles de l'équipe de sécurité des pistes est prévu à l'intention des États de la Région WACAF à une date qui reste à déterminer.

### Rapport sur les activités de l'équipe du projet A-CDM

- 2.23. L'équipe du projet de prise de décision en collaboration aux aéroports (A-CDM) a fait le point sur l'élaboration du document du projet qui comprend une proposition d'approche pour la mise en œuvre de l'A-CDM dans la Région. Cette approche inclut des critères pour le classement des aéroports par ordre de priorité afin de contribuer à la mise en œuvre de l'A-CDM sur la base des données de densité du trafic disponibles sur la plateforme iSTARS de l'OACI, ainsi qu'une proposition de guide pour la mise en œuvre de l'A-CDM.

La réunion a proposé d'organiser un atelier de validation au plus tard le 31 décembre 2024 pour évaluer les documents élaborés.

### Rapport d'activités de l'équipe du projet de certification des aérodromes

- 2.24. La réunion a appris que le taux de certification des aérodromes dans la Région s'est amélioré, passant de 38 % à 43 %. L'équipe du projet a par ailleurs révélé à la réunion qu'elle a proposé de renforcer le mécanisme virtuel de soutien par les pairs pour venir en aide aux États qui n'ont pas progressé en matière de certification. La réunion a noté que cette initiative serait efficace uniquement pour la résolution des problèmes liés à la documentation. Les autres obstacles concernant la certification nécessitent encore une intervention de haut niveau pour amener les États à s'impliquer dans la certification des aérodromes.
- 2.25. La réunion a davantage instamment prié les organisations régionales de faciliter le partage de l'expérience et des ressources entre les États membres afin de promouvoir une approche collaborative de la supervision de la sécurité de l'aviation, surtout en ce qui concerne la certification des aérodromes. La réunion a pris note de l'engagement de l'équipe du projet à finaliser le document du projet de certification des aérodromes.

## Rapport d'activités de l'équipe du projet de formation et des qualifications

2.26. La réunion a noté que pour réviser le document du projet conformément aux orientations de la réunion AAO/SG6, l'équipe du projet a tenu compte des principales difficultés relevées par les États en ce qui concerne la formation, notamment le financement insuffisant de la formation des inspecteurs et des exploitants d'aérodromes, l'absence d'offre d'une formation spécialisée en anglais et en français dans la Région, le faible nombre de centres de formation dans la Région AFI, l'absence d'instructeurs internes dans les États, et le coût élevé de la formation à l'étranger, notamment le coût du voyage jusqu'aux pays offrant les formations requises. L'équipe du projet a indiqué que le document du projet sera soumis au Secrétariat pour être examiné par l'APCC .

## Mise à jour le l'eANP de la Région AFI

2.27. La réunion a été informée qu'aux mois d'avril et de mai 2024, l'OACI a organisé deux ateliers de sensibilisation sur le Volume I et le Volume II, ainsi que sur la procédure d'amendement de l'ANP. Les États étaient appelés à fournir des informations précises et cohérentes dans les parties concernées des deux volumes pour permettre une gestion efficace des propositions d'amendement. Toutefois, il a été relevé que plusieurs États n'ont pas fourni leurs informations comme prévu ou que les informations fournies sont incomplètes ou ne concordent pas avec le contenu de leurs AIP.

2.28. La réunion a instamment prié les États qui ne l'ont pas encore fait à fournir activement leurs informations pour permettre la finalisation et la soumission de leurs propositions d'amendement du Volume I et du Volume II de l'ANP, au plus tard le 31 octobre 2024.

## Rapport annuel sur la navigation aérienne

2.29. La réunion a été informée que la première édition du Rapport annuel de navigation aérienne de la Région AFI a été publiée et que des copies imprimées ont été distribuées lors de la neuvième Semaine AFI de l'aviation qui s'est tenue au mois de juillet 2024 à Libreville (Gabon).

2.30. La réunion a été informée que la deuxième édition dudit rapport est en cours d'élaboration. Il a été souligné que cette édition sera axée sur la mise en œuvre de l'ASBU dans la Région AFI, et les États et les organisations ont été instamment priées d'apporter leurs contributions à ce rapport.

## Carences de navigation aérienne

2.31. La réunion a noté avec inquiétude que malgré la mise en service depuis 2023 de la plateforme AANDD, aucun État ou organisation n'y a rapporté de carence. La réunion a également relevé que deux ateliers sur les carences de navigation aérienne et la gestion de l'AANDD ont été organisés l'un à la suite de l'autre aux mois d'avril et de mai 2024 au Bureau régional de l'OACI à Dakar pour former les points focaux à l'utilisation de la plateforme.

2.32. La réunion a exhorté les États et les organisations à tirer efficacement parti des avantages de la plateforme AANDD en tant qu'outil national de compte rendu et de référence pour la prise de décisions.

## Activités devant être coordonnées avec les équipes de soutien de la sécurité (SST) du RASG-AFI

2.33. La réunion a été informée des activités menées actuellement par ARMA pour la Région AFI. Il a été noté qu'ARMA a élaboré des éléments indicatifs pour l'espace aérien RVSM à l'intention de la Région AFI qu'il serait avantageux d'adopter à l'échelle régionale. La réunion a pris note de la disponibilité des éléments indicatifs à l'intention des États pour examen et contributions éventuelles à leur amélioration. La réunion a par conséquent formulé les projets de conclusion ci-dessous.

<b>Projet de conclusion 27/xx de la réunion APIRG/27 : Éléments indicatifs pour la surveillance continue de l'espace aérien RVSM de la Région AFI</b>					
Pourquoi :	<i>Renforcer les capacités de surveillance de l'espace aérien RVSM au-dessus de leurs territoires,</i>				
Quoi :	<i>a) les États examinent et fournissent leurs contributions au projet d'éléments indicatifs;</i> <i>b) ARMA doit présenter une version finale de ces éléments indicatifs à APIRG pour approbation.</i>				
Qui :	<i>a) États</i> <i>b) ARMA</i>				
Quand :	<i>a) 30 mars 2025</i> <i>b) 30 juillet 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Les observations des États sont reçues  Indicateur 2 : les éléments indicatifs finalisés	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Lettre de réponse de l'État Moyen 2 : Rapport de la réunion AAO/SG8

<b>Projet de conclusion 27/xx de la réunion APIRG/27 : Surveillance par ADS-B de l'altitude dans l'espace aérien RVSM</b>	
Pourquoi :	<i>Permettre une surveillance efficace du maintien d'altitude par tous les aéronefs dans l'espace aérien de la Région AFI.</i>
Quoi :	<i>a) ARMA doit mener une enquête sur la proportion d'aéronefs équipés ADS-B 1090 MHz à Squitter long ;</i> <i>b) les États doivent modifier la date de publication de l'obligation d'emport de l'ADS-B émission par tous les nouveaux aéronefs exploités dans l'espace aérien RVSM des États ;</i> <i>c) Les aéronefs non dotés de l'ADS-B et exploités dans l'espace aérien de la Région AFI doivent en être équipés.</i>
Qui :	<i>a) ARMA</i> <i>b) États</i>

	<i>c) Usagers de l'espace aérien</i>				
Quand :	<i>a) 30 mars 2025</i> <i>b) 31 décembre 2026</i> <i>c) 31 décembre 2028</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Enquête réalisée Indicateur 2 : AIC de l'État publié sur l'obligation d'emport de l'ADS-B  Indicateur 3 : L'ADS-B est installé sur les aéronefs qui n'en sont pas équipés	Moyens de collecte	Moyen 1 : Rapport d'enquête  Moyen 2 : AIC de l'État  Moyen 3 : Rapport ARMA

### Nord magnétique et nord vrai

- 2.34. La réunion a été informée que l'Afrique du Sud est membre de l'Équipe spéciale de l'OACI chargé d'examiner les questions liées à la proposition de migration de l'utilisation du nord magnétique au nord vrai en tant que système de référence pour la route et le cap dans les opérations.
- 2.35. La réunion a noté qu'une enquête avait été initiée par cette équipe et que les États étaient invités à transmettre les résultats de l'enquête à l'équipe spéciale au plus tard le 31 octobre 2022, délai échu. Les résultats de l'enquête pourront être utilisés pour aider l'OACI à élaborer des plans et des stratégies pour la migration du nord magnétique au nord vrai en ce qui concerne la route et le cap des opérations de vol. La réunion a relevé la nécessité de la coordination entre APIRG et RASG-AFI sur cette question lorsque la proposition arrivera à maturité pour la mise en œuvre.

### Difficultés de mise en œuvre rencontrées par le Sous-groupe

- 2.36. La séance de travail par groupes sur la planification opérationnelle d'aérodrome (AOP) s'est penchée sur certaines difficultés de mise en œuvre, surtout celles liées à la définition et l'élaboration d'un projet. La réunion a pris note qu'un webinaire a été organisé sur cette question, même s'il est encore nécessaire de renforcer la sensibilisation pour développer les compétences des experts nouvellement désignés comme membres de l'équipe du projet. La réunion a demandé au Secrétariat d'organiser un webinaire sur la question afin de renforcer les capacités dans la Région.

2.37. La réunion a noté que le nombre d'experts qui appuient les activités de ses projets ATM/SAR n'a cessé de baisser ces derniers temps. Cela est dû à la réduction naturelle des effectifs sans compensation dans les États, ainsi qu'à l'inadéquation des capacités des experts dans les États pour soutenir le Sous-groupe. Certains experts sont en même temps engagés dans les activités au niveau des États, ce qui ne leur laisse pas suffisamment de temps pour participer aux activités du Groupe. La réunion a par conséquent formulé les projets de décision ci-après.

<b>Projet de décision 27/xx de la réunion APIRG/27 : Répertoire d'experts AAO</b>					
Pourquoi :	<i>Permettre une mise en œuvre efficace des services et des installations de navigation aérienne dans la région ,</i>				
Quoi :	<i>Le Secrétariat coordonnera la création d'un répertoire dynamique de spécialistes de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports pour soutenir l'efficacité et la continuité des projets APIRG.</i>				
Pourquoi :	<i>Secrétariat</i>				
Quand :	<i>31 octobre 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Fichier établi	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport APIRG

La réunion a pris note de la nécessité d'assurer une approche coordonnée dans la gestion des situations d'urgence dans la Région et a formulé le projet de décision ci-après :

<b>Projet de décision 27/xx de la réunion APIRG/27 : Sensibilisation aux mesures d'exception en ATM</b>					
Pourquoi :	<i>Sensibiliser les points focaux des États et des organisations à la planification et à la gestion des mesures d'exception en ATM,</i>				
Quoi :	<i>Le Secrétariat organisera au moins un atelier de sensibilisation à la planification et à la gestion des mesures d'exception en ATM pour la région AFI.</i>				
Qui :	<i>Secrétariat</i>				
Quand :	<i>31 décembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Atelier organisé	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport du Secrétariat à la réunion AAO/SG8

### Mesures/recommandations à adopter par le Secrétariat de l'OACI

2.38. La réunion a relevé que les formations conçues par le Secrétariat de l'OACI sont généralement en langue anglaise. Certains États membres des zones ESAF et WACAF sont des pays anglophones, tandis que d'autres sont des pays francophones. Certains États ont comme langue officielle le portugais ou l'espagnol. La réunion a recommandé à l'OACI d'envisager la concevoir des formations au moins en anglais et en français, afin de répondre aux besoins de la Région.

2.39. Des informations ont été communiquées à la réunion sur les travaux actuellement menés pour la migration du nord magnétique au nord vrai en ce qui concerne la route et le cap en matière de navigation aérienne. La réunion a noté avec inquiétude que la Région AFI n'est pas souvent représentée dans certaines activités réalisées par les groupes d'experts de la Direction de la navigation aérienne (ANB) de l'OACI et a demandé d'impliquer la région dans ces activités.

### Examen du mandat et du programme de travail du Sous-groupe

2.40. La réunion a été informée sur l'évolution récente de l'amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI. La réunion a pris note que le projet de manuel de procédures de la nouvelle structure a été élaboré et sera transmis aux États et aux organisations, afin qu'ils y apportent leurs contributions. Les États et les organisations ont été encouragés à examiner le projet de manuel qui comprend le mandat du Sous-groupe AAO, et à formuler des observations, s'il y'a lieu.

### Programme de travail du Sous-groupe

2.41. La réunion a soutenu les projets d'activités proposées pour le Sous-groupe ainsi que le programme de travail pour l'année 2024/2025 (voir appendice 10),. La réunion a formulé le projet de décision ci-après.

<b>Projet de décision 27/xx de la réunion APIRG/27 : Futur programme de travail du Sous-groupe AAO</b>					
Pourquoi :	<i>Permettre au Sous-groupe AAO d'appuyer efficacement APIRG dans l'exercice de ses fonctions,</i>				
Quoi :	<i>Le futur programme de travail du Sous-groupe est approuvé.</i>				
Qui :	<i>APIRG</i>				
Quand :	<i>8 novembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Sans objet	Moyens de collecte	Sans objet

## 3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ; et
- b) prendre d'autres actions, s'il y'a lieu.